

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DJS 243 Subvention (474.000 euros) et avenant à convention avec le P.U.C. Omnisports au titre de l'année 2019.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au PUC Omnisports ;

Vu la convention signée le 19 mai 2017 entre la Ville de Paris et le PUC Omnisports ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention précitée, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le PUC Omnisports, 17, avenue Pierre de Coubertin (13^e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 474.000 euros est attribuée au PUC Omnisports, (N°16598/2019_00314) pour ses activités sportives au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 933, fonction 3, rubrique 326, destination 3260004, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO